



Témoignage d'Archipel Habitat

Entretien avec Mme Charlotte Bouteloup du service contentieux locatif/recouvrement et Mme Eliane Boscher Responsable de la Direction des Achats, de la Compta. Clients et Fournisseurs

Archipel Habitat est l'Office Public de l'Habitat de Rennes Métropole. L'entreprise est donc soumise à la réglementation relative à la commande publique.

L'article 16 de l'ordonnance de 2005 stipule que « Certains marchés ou certains lots peuvent être réservés à des Entreprises Adaptées (EA) ou à des Établissements de Services et d'Aide par le Travail (ESAT) ... » à condition de l'indiquer dans l'avis de marché (art. 27 du décret d'application du 30/12/2005).

Pour Archipel Habitat, il ne s'agit pas que d'une obligation, c'est aussi une valeur sociétale, un acte d'engagement en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap qui s'inscrit dans sa politique d'achats responsables.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de travailler avec Bretagne Ateliers ?

Nous avons dans un premier temps développé des partenariats avec le secteur adapté et protégé sur des activités d'espaces verts, de fournitures de bureau, de prestations de traiteur...

Nous connaissions Bretagne Ateliers bien sûr, mais pour ses activités industrielles et lorsqu'Erwan Carré, chargé du développement de leur pôle tertiaire est venu nous présenter l'activité de services de l'entreprise adaptée, nous nous sommes dit : pourquoi pas !

Le sujet a été évoqué au Comité de direction et chacune des équipes d'Archipel Habitat a, alors, été invitée à réfléchir aux marchés qui pourraient être confiés à Bretagne Ateliers.

Les relances de loyers sont apparues comme une réelle opportunité de premier partenariat nous permettant de nous concentrer sur notre cœur de métier.

Comment le marché s'est-il mis en place ?

Bretagne Ateliers a rapidement adapté sa prestation à nos contraintes et nos besoins (procédure, délais qui s'intègrent dans le planning global du quittance). La présence et le suivi assurés par Erwan Carré et Josick Morel, responsable de production, ont permis à l'entreprise d'être opérationnelle en quelques jours.

En quoi consiste le travail fourni par Archipel à Bretagne Ateliers ?

Chaque mois, des relances de loyers doivent être envoyées à nos locataires en retard de paiement. Depuis juin 2015, Bretagne Ateliers le fait pour nous. L'entreprise récupère, via un serveur de stockage, le fichier des courriers de nos locataires à relancer. Elle édite ces lettres de rappel, réalise la mise sous pli, l'affranchissement et l'expédition. Un locataire peut recevoir 3 lettres de rappels, la dernière se faisant avec Accusé Réception.

Quel retour faites-vous sur le Partenariat mis en place ?

Voilà presque un an que nous travaillons avec Bretagne Ateliers et nous sommes vraiment satisfaits du travail fourni. Nous leur avons d'ailleurs attribué un autre marché plus ponctuel, celui des Enquêtes Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) et l'enquête d'Occupation du Parc Social (OPS) et nous apprêtons à renouveler celui des relances loyers.

Avez-vous des projets à venir pour l'entreprise Adaptée ?

Nous connaissons l'offre de dématérialisation de documents de Bretagne Ateliers et si nous n'avons pas encore de projets concrets en ce domaine à très court terme, des réflexions sont engagées par différents services pour la lecture et la gestion automatiques de documents dans le cadre de notre schéma directeur du système d'information.